



Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

RAPPORT D'ÉVALUATION
Version définitive

Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité

du Collège CDI – Administration. Technologie. Santé.

Deuxième cycle d'audit

Juin 2025

Introduction

L'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité du Collège CDI – Administration. Technologie. Santé. (ci-après nommé Collège CDI) s'inscrit dans une opération cyclique menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial auprès des établissements du réseau collégial québécois. Le présent rapport d'évaluation est publié dans le cadre du deuxième cycle d'audit. Cette opération vise à évaluer, selon le statut de l'établissement, l'efficacité des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages, de la planification stratégique et de la planification liée à la réussite. En lien avec les attentes définies par la Commission dans son cadre de référence¹, les collèges ont été invités à porter un regard critique sur l'efficacité des mécanismes pour chaque composante soumise à l'audit de même qu'un jugement global sur l'efficacité de leur système d'assurance qualité.

Un comité, présidé par une commissaire, a analysé le rapport d'autoévaluation déposé par le Collège puis a effectué une visite d'audit les 22, 23 et 24 octobre 2024². À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, des représentants de la Direction nationale, le comité de direction, les responsables de la pédagogie, le comité d'autoévaluation ainsi que des professeurs³, des étudiants, des professionnels et des employés de soutien.

Ce rapport d'évaluation expose les conclusions de la Commission au terme du processus d'audit. À la suite d'une présentation de l'établissement, de sa démarche d'autoévaluation et d'un retour sur son premier cycle d'audit, la Commission pose un jugement sur l'efficacité des mécanismes pour chaque composante et un jugement global sur l'efficacité du système d'assurance qualité à partir des objets et critères retenus ainsi qu'un jugement sur l'efficacité potentielle du plan d'action. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des invitations, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration continue de l'efficacité du système d'assurance qualité de l'établissement et de la gestion qu'il en fait. La Commission note enfin que le deuxième cycle d'audit a été mené dans le contexte particulier lié à la pandémie de COVID-19.

1. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. [Un deuxième cycle pour une amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial – Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations, cadre de référence et guide d'autoévaluation, version définitive](#), septembre 2022, 84 pages.

2. Outre la commissaire, M^{me} Edith Joyal, qui en assumait la présidence, le comité était aussi composé de M^{me} Marie-Claude Pineault, directrice des études à la retraite du Cégep de Sorel-Tracy. La participation de M^{me} Lisa Boyle, conseillère pédagogique au Cégep John Abbott et de M^{me} Jacinthe Latour, directrice des études à l'École de musique Vincent-d'Indy s'est limitée à l'analyse préalable. Exceptionnellement, le comité n'était composé que d'une seule experte. Le Collège a accepté que la visite d'audit se déroule avec un comité de visite réduit. Le comité était assisté de M^{me} Anne-Marie Soulard, agente de recherche de la Commission responsable de la rédaction du rapport d'évaluation.

3. Dans le présent document, le genre masculin est utilisé comme générique dans le seul but d'alléger le texte.

Présentation de l'établissement et de sa démarche d'autoévaluation

L'établissement

Le Collège CDI est un établissement d'enseignement privé non subventionné fondé en 1969 et situé dans la grande région de Montréal. Il appartient, depuis février 2008, à Vancouver Career College (Burnaby) inc. En tout, 22 campus sont établis au Canada dans les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec. Les cinq campus du Québec sont situés à Montréal, Laval, Pointe-Claire, Longueuil et Saint-Léonard. La mission que se donne le Collège CDI est de changer des vies par l'éducation et les valeurs qu'il met de l'avant, soit la responsabilité, qui s'incarne dans une offre de programmes pertinents, la citoyenneté, l'amélioration continue, le respect de la personne ou la diversité, l'intégrité et la qualité.

La période d'observation pour le deuxième cycle d'audit du Collège s'est étendue de juillet 2017 à décembre 2022. Le Collège offre des programmes de formation professionnelle de niveau secondaire et des programmes de formation continue de niveau collégial menant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC). Le Collège offre des programmes de formation selon deux modes d'enseignement, soit de groupe, ce que le Collège nomme magistral, ou individualisé. Au début de la période d'observation, le Collège offrait 10 programmes menant à une AEC et les cours se donnaient uniquement en présentiel. La population étudiante se chiffrait à 1 375 étudiants et le personnel du Collège totalisait 189 personnes travaillant pour la formation collégiale et pour la formation professionnelle.

Au terme de la période d'observation, le Collège offrait 14 programmes conduisant à une AEC, dont 6 programmes étaient offerts à la fois en présentiel et à distance. Le Collège comptait 1 832 étudiants. Quant au personnel œuvrant dans le Collège, ils étaient 234 employés.

Sur le plan de la structure organisationnelle, la gestion du Collège se fait aux niveaux canadien et régional. À l'échelle canadienne, il y a la Direction nationale des programmes d'études, la Direction nationale du marketing et du développement technologique, la Direction nationale des opérations, la Direction nationale des ressources humaines, la Direction nationale des finances et la Direction nationale des admissions. Sur le plan régional, le directeur régional pédagogie, conformité et affaires réglementaires, qui exerce aussi les fonctions de directeur général du Collège, relève de la Direction nationale des programmes d'études. La direction générale du Collège compte sur l'appui d'une équipe régionale qu'il dirige en collaboration avec la direction régionale des opérations. Ces deux directions relèvent, au niveau national, du président et chef des opérations. L'équipe régionale est composée de la Direction des admissions, de la Coordination des ressources

humaines, de la Direction du Service d'aide au placement, du Registrariat, de la Coordination financière et de la Direction de la formation à distance. Le rôle de l'équipe régionale consiste à assurer l'uniformité des opérations menées par les services des admissions, des finances et d'aide au placement présents dans les cinq campus. En outre, un directeur de campus est présent dans chaque installation. Au campus de Montréal, qui fait office de siège social pour le Québec, une Direction des études est en place et est responsable de la pédagogie. Dans les autres campus, une Coordination des études est assurée par un professeur d'expérience.

La démarche d'autoévaluation

La démarche d'autoévaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité du Collège s'est déroulée de septembre 2022 à juin 2024. Elle a débuté par la formation d'un comité d'autoévaluation composé du directeur général, de la vice-présidente régionale des opérations, de la directrice des études, de la directrice régionale du Service d'aide au placement, du directeur régional des admissions, des directeurs de chacun des campus et du coordonnateur de programmes pour le campus de Montréal. Dans un premier temps, un devis d'autoévaluation comprenant notamment le calendrier des opérations, le partage des responsabilités et les principaux enjeux a été élaboré. Les enjeux ciblés étaient de consolider les pratiques institutionnelles en matière d'assurance qualité ainsi que celles relatives aux systèmes d'information, de respecter les obligations réglementaires de reddition de compte, de rendre compte des pratiques d'amélioration continue relatives aux mécanismes d'évaluation des programmes d'études et d'évaluation des apprentissages, de veiller à l'utilité de l'opération, de consolider les liens de collaboration entre les différentes parties prenantes et de développer une vision dynamique et intégrée du système d'assurance qualité dans une perspective d'amélioration continue de la qualité de l'enseignement.

Le Collège a poursuivi ses travaux en répertoriant les mécanismes qu'il met en œuvre ainsi que les outils développés qui en découlent et il a porté un regard critique sur chacun d'entre eux. Les données utilisées provenaient de diverses sources, notamment du système d'information sur les programmes d'études du Collège, des comptes rendus des différentes instances institutionnelles, des évaluations de programme, des bilans annuels et des rapports d'évaluation d'application de politiques. Des consultations auprès des principaux acteurs concernés par les mécanismes ont aussi été menées pour s'assurer d'en obtenir un portrait complet et à jour. Un premier jet du rapport d'autoévaluation a par la suite fait l'objet d'une présentation lors d'une rencontre régionale. Cette dernière a donné lieu à des échanges qui ont permis de bonifier le rapport. Elle a également permis d'identifier tant les points forts que les points faibles de même que les pistes d'amélioration potentielles pour chacune des composantes. Un comité de relecture, composé d'une coordonnatrice régionale des opérations, d'une coordonnatrice de programmes, de deux coordonnatrices pédagogiques et d'une auditrice interne, a été formé pour s'assurer de la clarté du rapport produit. Le rapport final a été soumis au conseil d'administration qui l'a adopté en mai 2024.

Retour sur le premier cycle d'audit

Lors du premier cycle d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité, la Commission n'avait pas formulé d'avis au Collège.

Par ailleurs, le Collège affirme avoir réalisé 12 actions présentées dans le plan d'action découlant de la démarche d'autoévaluation du premier cycle d'audit. Huit actions ont été réalisées en partie et deux demeurent à entreprendre. Parmi les actions réalisées se trouve la bonification du système institutionnel de gestion intégré qui permet au Collège de générer des statistiques par année civile, scolaire ou financière, qui permet maintenant aux étudiants d'accéder par eux-mêmes aux plans de cours et qui a rendu possible la formalisation des mesures évaluatives et leur consultation par le personnel enseignant. Différents outils ont aussi été créés pour faciliter le processus d'évaluation annuelle de rendement.

Efficacité des mécanismes pour chaque composante

Dans le cadre de ce deuxième cycle d'audit, la Commission vise à dégager une vision plus globale de l'efficacité des mécanismes veillant à la qualité des programmes d'études et de l'évaluation des apprentissages mis en œuvre par le Collège CDI. Pour ce faire, elle traite de la capacité de l'ensemble des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité. Pour chaque composante du système d'assurance qualité, la Commission considère la mise en œuvre, la révision et la modification des mécanismes, en s'attardant particulièrement au mécanisme principal. La Commission évalue aussi la capacité de l'ensemble des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité en vérifiant qu'il permet de tenir compte des aspects à observer de chacun des critères retenus, de déceler les points forts et les points à améliorer et de prendre en charge les améliorations à apporter dans une perspective d'amélioration continue.

Pour poser ses jugements, la Commission a examiné tous les objets d'évaluation et tous les critères d'évaluation lors de l'analyse du rapport d'autoévaluation et lors de la visite d'audit. Cependant, le rapport d'évaluation témoigne uniquement de l'efficacité de l'ensemble des mécanismes, des points forts et des points à améliorer.

Mécanismes assurant la qualité des programmes d'études

La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent l'amélioration continue de la qualité des programmes d'études.

oui

partiellement

généralement

non

Mise en œuvre, révision et modification des mécanismes

Pour assurer l'amélioration continue de la qualité de ses programmes d'études, le Collège dispose d'une *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes* (PIEP) qui a été adoptée par le conseil d'administration en décembre 2022. Sous la responsabilité de la Direction régionale pédagogie, conformité et affaires réglementaires, la politique du Collège s'applique à tous les programmes d'études menant à une AEC, qu'ils soient dispensés selon un mode d'enseignement en groupe ou individualisé, ou offerts sous une forme d'enseignement en présentiel ou à distance. Elle vise à assurer l'amélioration continue des programmes d'études et à améliorer, de façon continue, leur mise en œuvre.

La PIEP est le mécanisme principal par lequel le Collège s'assure de la qualité de ses programmes d'études, et ce, par deux types d'évaluation : l'évaluation continue et l'évaluation complète d'un programme d'études.

L'évaluation continue est menée dans tous les programmes offerts par le Collège et dans chacun des campus. Annuellement, un bilan de programme est produit afin d'en obtenir un portrait. Il présente notamment les taux de réussite par cours, les taux d'abandon, les taux de diplomation, les taux de placement et les taux de satisfaction des étudiants, des professeurs et des employeurs. En lien avec ces différentes données, le bilan expose les forces de chaque programme et présente aussi les révisions ou les améliorations souhaitables. Munis de l'ensemble de ces données, les responsables de programmes sont en mesure de suivre de près les programmes et d'y apporter rapidement des correctifs. Approuvé par la Direction générale, le bilan se conclut par un plan d'action qui décrit les responsabilités et l'échéancier de réalisation.

L'évaluation complète des programmes d'études, qui couvre les six critères définis par la Commission, est réalisée aux huit ans ou selon les besoins particuliers d'un programme décelés notamment lors de l'évaluation continue. À l'aide d'un tableau de suivi, la Direction générale veille à ce que tous les programmes soient évalués minimalement aux huit ans dans tous les cas. Cette évaluation se réalise en simultané dans tous les campus où le programme est offert. À partir des données collectées annuellement lors de l'évaluation continue des programmes, un comité évalue chacun des critères, en effectue une appréciation et propose des suggestions d'amélioration. Enfin, le comité rédige un rapport d'évaluation qu'il soumet à la Direction générale pour approbation. Pendant la période d'observation, le Collège a procédé à l'évaluation complète de neuf programmes d'études.

Depuis le début de la période d'observation, le Collège a révisé et modifié sa PIEP à trois reprises soit en 2017, 2022 et 2023. La première révision a mené notamment à l'introduction de la notion d'évaluation continue et à la production de bilans annuels de programme. Lors de la deuxième révision, le Collège a ajouté un critère d'évaluation de programme, soit la qualité de la formation à distance. Au moment de la dernière révision, le Collège a revu le processus de modification de sa politique pour inclure la consultation des instances et des personnes ayant à la mettre en œuvre au sujet des modifications envisagées. Par ailleurs, l'autoévaluation de l'application de la PIEP a aussi été réalisée à deux reprises, soit en 2018 et 2022.

Capacité de l'ensemble des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité des programmes d'études

Dans le cadre de son évaluation, la Commission vérifie si l'ensemble des mécanismes permet de **tenir compte des aspects à observer** de chacun des six critères, soit la pertinence des programmes d'études, leur cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines,

matérielles et financières aux besoins de formation, l'efficacité des programmes d'études et la qualité de leur gestion.

L'évaluation continue et l'évaluation complète des programmes d'études conduisent le Collège à analyser des données lui permettant de tenir compte de ces six critères. Recueillies en continu et centralisées dans le système d'information sur les programmes, ces différentes données sont de nature perceptuelle, statistique et documentaire. En effet, le Collège sonde annuellement les étudiants, les diplômés, les professeurs et les employeurs à l'aide de questionnaires et d'enquêtes. Aussi, les taux de réussite par cours, les taux et les causes d'abandon, les taux de diplomation, les taux de placement ainsi que les données sur l'assiduité des étudiants sont colligés et analysés de manière à apporter des améliorations aux programmes d'études. Finalement, lors des évaluations complètes de programme, un regard est posé sur des sources documentaires comme les plans de cours, les manuels de formation ou encore les grilles de cours.

Le Collège met aussi en œuvre d'autres mécanismes pour veiller à la pertinence des programmes d'études. En plus d'analyser les données perceptuelles recueillies annuellement auprès des diplômés, des professeurs et des employeurs, le Collège examine les informations recueillies dans le cadre des rapports hebdomadaires d'activités remis par les étudiants en stage et celles obtenues dans le cadre des activités de veille menées par le Service d'aide au placement, notamment le bulletin sur le marché du travail au Québec, les foires de l'emploi, les infolettres ou encore les forums de discussion. De plus, une étude de marché est réalisée lors de l'élaboration d'un nouveau programme et les résultats sont consignés dans le cahier de programme. La Commission souligne comme une force la qualité et la quantité d'informations recueillies auprès des différentes parties prenantes permettant au Collège de s'assurer d'offrir des programmes en lien avec les priorités régionales et en accord avec les attentes et les besoins du marché du travail et des étudiants.

Le processus d'élaboration de programme permet au Collège de tenir compte de certains aspects à observer des critères de pertinence, de cohérence des programmes d'études et de la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants. D'abord, grâce aux activités de veille qu'il réalise, le Collège identifie les programmes d'études les plus prometteurs. Une étude de marché est ensuite réalisée et un cahier de programme est réalisé par une équipe de travail sous la supervision de la Direction des études. Le cahier de programme comporte notamment la présentation du programme, les buts, les compétences, les objectifs et standards, le logigramme de cours, le profil de sortie ainsi que la matrice de compétences et les cours associés à leur atteinte. Une fois le programme approuvé, d'autres éléments sont développés, soit le contenu des cours, les méthodes pédagogiques privilégiées, les activités d'apprentissage, les manuels de référence, les plans de cours institutionnels ainsi que les évaluations. Ces outils sont obligatoires et uniformes pour l'ensemble des campus offrant le même programme. Ce processus se

conclut, après la diplomation d'une première cohorte, par un bilan d'implantation qui permet de cerner des améliorations qui pourraient être apportées au programme.

En ce qui concerne plus particulièrement le processus d'élaboration, d'approbation et de modification des plans de cours, celui-ci contribue à tenir compte de plusieurs aspects à observer des critères de cohérence des programmes et de la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants. Les plans de cours sont institutionnels et leur utilisation par les professeurs est obligatoire. Ils sont approuvés par la Direction nationale des programmes d'études au moment de l'élaboration d'un nouveau programme et sont enregistrés dans une base de données accessible aux professeurs et aux étudiants. Les plans de cours institutionnels encadrent, notamment, le contenu des cours, les compétences, les supports didactiques et les pondérations des évaluations sommatives. Les professeurs peuvent proposer des modifications à apporter aux plans de cours. Pour ce faire, ils doivent travailler en collaboration avec leur direction de campus respective afin que les modifications souhaitées soient discutées et validées par des représentants de chaque campus offrant le même programme. Les plans de cours sont aussi analysés lors des journées pédagogiques qui se tiennent deux fois par année. Cette analyse permet d'effectuer certaines mises à jour comme la médiagraphie ou les logiciels à utiliser, par exemple. Les modifications doivent être entérinées par la Direction régionale pédagogie, conformité et affaires réglementaires. Ultiment, tous changements aux plans de cours doivent être approuvés par la Direction nationale responsable des programmes d'études.

Pour veiller à la prise en compte de certains aspects à observer des critères de la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants et d'adéquation des ressources aux besoins de la formation, le Collège met en place une évaluation annuelle de rendement pour tous les employés. Pour les nouveaux professeurs, elle commence par une visite en salle de classe de la part de la direction ou la coordination de campus. Pour les professeurs d'expérience, l'observation se fait aux deux ans. Ces visites visent à évaluer la préparation des plans de leçon, le déroulement du cours, les méthodes pédagogiques, les stratégies d'enseignement, les méthodes d'apprentissage et la gestion de classe. Le processus se poursuit par la production, par chaque professeur, d'une autoévaluation et d'un porte-folio. Une rencontre est ensuite réalisée entre le professeur et la direction ou la coordination du campus pour discuter de l'ensemble des constats réalisés. Les résultats des sondages aux étudiants sont aussi considérés. Cette rencontre permet de fixer des objectifs pour la prochaine année et de proposer des mesures comme du mentorat ou de la formation continue, le cas échéant. Un processus similaire, incluant l'autoévaluation, la production d'un porte-folio et la rencontre annuelle, s'applique à tous les autres membres du personnel. La Commission note comme une force le processus d'évaluation annuelle de rendement qui est composé de plusieurs volets, qui intègre plusieurs sources de données, qui génère un portrait complet de chaque employé et qui mène à une offre de perfectionnement, le cas échéant.

Afin de tenir compte de certains aspects à observer du critère de la qualité de la gestion des programmes d'études, le Collège met en œuvre différents mécanismes pour faciliter la communication entre les groupes et les personnes. En effet, le Collège tient, de façon hebdomadaire, des rencontres statutaires entre les différents membres de son personnel. La Direction générale, la Direction des études, la Direction régionale des opérations et les directions ou coordinations de campus se rencontrent toutes les semaines pour faire le point sur l'avancement de leurs dossiers respectifs. Le directeur général a la responsabilité de centraliser les différentes actions et de veiller au partage des responsabilités et au suivi des améliorations à apporter aux programmes d'études. Des rencontres hebdomadaires ont aussi lieu par service. Les journées pédagogiques sont un moyen de communication formelle entre tous les professeurs d'un même programme et la direction. Ces journées comportent un volet régional où l'ensemble du personnel est invité à discuter d'enjeux présentés dans une capsule pédagogique. La Commission estime que les moyens de communication multiples et fréquents entre les groupes et les personnes ainsi que les rencontres pédagogiques auxquelles participe l'ensemble du personnel du Collège favorisent le bon fonctionnement des programmes d'études et de l'approche-programme et qu'ils constituent une force du Collège.

Dans le cadre de son évaluation, la Commission vérifie aussi si l'ensemble des mécanismes permet de **déceler les points forts et les points à améliorer** et de **prendre en charge les améliorations à apporter** dans une perspective d'amélioration continue. D'abord, les processus d'évaluation continue et complète conduisent le Collège à collecter des données sur l'ensemble de ses programmes d'études grâce aux sondages aux étudiants, aux diplômés, aux professeurs et aux employeurs. L'analyse des données perceptuelles jumelées aux données statistiques et documentaires permet de déceler les forces et les faiblesses des programmes et la rédaction d'un plan d'action permet de corriger les problématiques soulevées. La prise en charge des améliorations à apporter est assurée par les rencontres hebdomadaires entre la Direction générale, les directions de campus et les responsables de la pédagogie lors desquelles ils effectuent un suivi des pistes d'amélioration proposées. Aussi, différents mécanismes mis en place par le Collège, tel que le processus d'élaboration de programme, le processus d'élaboration, d'approbation et de modification des plans de cours et le processus d'évaluation annuelle de rendement permettent au Collège de détecter les forces et les améliorations souhaitables et de les prendre en charge. La Commission souligne comme une force du Collège la détection et la prise en charge, en continu, des améliorations à apporter aux programmes, que ce soit grâce aux évaluations de programme ou à travers les constats issus des différents mécanismes mis en place au quotidien.

Mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages

La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent l'amélioration continue de la qualité de l'évaluation des apprentissages.

oui

partiellement

généralement

non

Mise en œuvre, révision et modification des mécanismes

Pour assurer l'amélioration continue de la qualité de l'évaluation des apprentissages, le Collège dispose d'une *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) adoptée par le conseil d'administration en juillet 2022. La PIEA s'applique à tous les programmes d'études collégiales offerts par le Collège. Elle vise toutes les formes d'enseignement qui mènent à l'obtention d'une AEC, que la formation soit offerte en présentiel ou à distance. Sous la responsabilité de la Direction régionale pédagogie, conformité et affaires réglementaires, la PIEA a pour finalité d'assurer la transparence, l'équité, la cohérence et l'équivalence des pratiques d'évaluation des apprentissages des étudiants.

La mise en œuvre de la PIEA encadre de nombreux processus dont ceux relatifs à l'élaboration des plans de cours. La politique pose aussi les balises de l'évaluation formative et de l'évaluation sommative, qui inclut l'évaluation finale de cours (EFC) et le Collège a mis en place un processus d'élaboration, d'adoption et de révision des EFC qui découle de la PIEA. De plus, certaines règles de la PIEA sont précisées dans le *Guide de l'étudiant* et les annexes afférentes. On y précise les attentes en matière d'assiduité et de ponctualité, mais également les mesures disciplinaires en cas d'absence à une évaluation ou de plagiat. Les modalités entourant la reprise d'une évaluation échouée ou la contestation d'un résultat et la procédure de communication des règles d'évaluation y sont également décrites.

À la session d'automne 2021, le Collège a procédé à l'autoévaluation de l'application de la PIEA qui a mené à la révision et à la modification de la politique la même année. Le Collège a révisé les finalités et les objectifs, il a précisé la gestion des incomplets de même que la fréquence de production des bulletins. De plus, des précisions ont été apportées quant au partage des responsabilités lors de l'autoévaluation de l'application de la politique et quant à sa périodicité. Le Collège a aussi révisé et modifié sa PIEA en 2022.

Capacité de l'ensemble des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité de l'évaluation des apprentissages

Dans le cadre de son évaluation, la Commission vérifie si l'ensemble des mécanismes permet de **tenir compte des aspects à observer** de chacun des deux critères, soit la justice et l'équité de l'évaluation des apprentissages.

D'abord, en ce qui concerne le critère de justice, le Collège veille à ce que les étudiants soient informés sur les règles d'évaluation des apprentissages et qu'ils aient accès à un droit de recours grâce au processus d'accueil des nouveaux étudiants. Ce processus inclut la remise et la présentation de la PIEA ainsi que du *Guide de l'étudiant* et de ses annexes afférentes où les étudiants trouvent les principales modalités entourant la procédure de communication des règles d'évaluation. Ces documents font l'objet d'une présentation au moment de l'accueil au cours de laquelle les étudiants peuvent poser des questions et ainsi s'assurer de leur compréhension des règles relatives à l'évaluation des apprentissages en vigueur au Collège. Une présentation est aussi faite par les professeurs lors du premier cours de la session au moment de la remise du plan de cours. La communication des règles d'évaluation des apprentissages fait partie de cette présentation. Cette dernière est aussi l'occasion de transmettre aux étudiants les dates des évaluations, les pondérations accordées à chacune et les dates d'abandon sans pénalité. Comme mentionné précédemment, le processus d'élaboration, d'approbation et de modification des plans de cours est institutionnalisé de sorte que les plans de cours ne peuvent être modifiés sans l'approbation finale de la Direction nationale des programmes d'études.

Pour veiller à l'équité de l'évaluation des apprentissages, le Collège met en place un processus d'élaboration, d'adoption et de révision des EFC. La préparation des EFC pour les cours offerts selon un mode d'enseignement individualisé est un processus institutionnalisé sous la responsabilité de la Direction nationale des programmes d'études. La préparation des EFC relève d'un spécialiste de contenu recruté à l'externe ou d'un membre expérimenté du personnel enseignant. Elles sont approuvées par cette direction avant leur diffusion. Les professeurs peuvent par la suite proposer des modifications qui doivent être approuvées par cette même direction. L'élaboration des EFC pour les cours des programmes offerts selon un mode d'enseignement de groupe varie selon s'il s'agit d'un nouveau programme ou d'un programme existant. Ainsi, pour les nouveaux programmes, cette responsabilité relève d'un spécialiste de contenu recruté à l'externe. Pour les autres programmes, elle fait partie des responsabilités déléguées à chaque professeur. La préparation des EFC est encadrée par un certain nombre d'exigences qui sont communiquées aux professeurs via la *Procédure institutionnelle d'évaluation des mesures évaluatives sommatives*. Les professeurs doivent soumettre les mesures évaluatives pour relecture à la Direction des études, à la coordination ou à la direction de campus. Pour appuyer cette relecture, une grille d'analyse a été développée. Les corrections demandées doivent être apportées aux EFC avant qu'elles soient administrées. En plus du processus d'élaboration, d'adoption et de révision des EFC, l'analyse des

résultats de sondage réalisé auprès des étudiants permet au Collège de s'assurer que l'évaluation des apprentissages est en concordance avec ce qui a été enseigné. La Commission estime que le processus d'élaboration, d'adoption et de révision des EFC, mis en place pour veiller à l'équité de l'évaluation des apprentissages, représente une force du Collège.

Dans le cadre de son évaluation, la Commission vérifie aussi si l'ensemble des mécanismes permet de **déceler les points forts et les points à améliorer** et de **prendre en charge les améliorations à apporter** dans une perspective d'amélioration continue. Des mécanismes comme le processus d'élaboration, d'approbation et de modification des plans de cours ainsi que le processus d'élaboration, d'adoption et de révision des EFC permettent de mettre en évidence les forces et les améliorations à apporter relativement à la justice et à l'équité de l'évaluation des apprentissages. En ce qui concerne les plans de cours, par la mise en place d'un processus institutionnel, le Collège s'assure que toutes modifications apportées aux plans de cours soient examinées et validées au niveau national avant la diffusion aux étudiants. Du côté des EFC, le processus mis en œuvre veille à ce que les professeurs puissent proposer des modifications lorsque nécessaire et assure que ces dernières soient étudiées et validées par la direction concernée. Finalement, l'analyse des données perceptuelles recueillies auprès des étudiants permet au Collège de déceler les points forts, mais aussi ceux qui méritent d'être améliorés et de faire le suivi auprès des professeurs.

Efficacité potentielle du plan d'action

La Commission juge que le plan d'action a un potentiel d'efficacité :

élevé

moyennement élevé

peu élevé

La Commission a établi son jugement en se basant sur les critères de conformité et de cohérence.

Au sujet de la conformité, le Collège a élaboré un plan d'action comprenant 26 actions. Il propose un échéancier ainsi qu'un partage des responsabilités pour chacune des actions.

Au sujet de la cohérence, la Commission observe que les actions découlent généralement des constats réalisés par le Collège tout au long de son analyse critique. Elle remarque cependant que certains constats présents dans le rapport ne figurent pas dans le plan d'action du Collège. Par ailleurs, bien qu'il y ait adéquation entre les actions prévues et les points à améliorer dégagés, l'association entre les actions du plan et les conclusions du rapport n'est pas toujours claire. La Commission **invite** le Collège à s'assurer que l'ensemble des points à améliorer décelés soit intégré dans son plan d'action. Aussi, la Commission estime que les éléments du plan d'action forment un ensemble harmonisé, sans contradiction entre eux. Finalement, vu qu'elles sont souvent axées sur la qualité des programmes d'études ou de l'évaluation des apprentissages et non pas sur les mécanismes qui veillent à cette qualité, certaines actions adoptées ne sont qu'en partie de nature à améliorer l'efficacité du système d'assurance qualité du Collège. En outre, la Commission note que le système d'assurance qualité repose essentiellement sur une seule personne, ce qui pourrait le fragiliser advenant le départ de cette personne. Ainsi, la Commission **suggère** au Collège de s'assurer que les actions adoptées dans son plan d'action sont de nature à améliorer l'efficacité de son système d'assurance qualité, notamment pour en assurer la pérennisation.

Au moment de la visite, certaines actions avaient été entreprises, comme l'élaboration d'une structure d'accueil adaptée aux étudiants à besoins particuliers ainsi que l'adaptation des tests d'admission aux spécificités des différents programmes d'études. D'autres actions étaient complétées comme le fait de rendre obligatoire la présence aux journées pédagogiques pour les professeurs et de revoir le questionnaire de satisfaction destiné aux étudiants qui suivent des cours à distance.

Dans une perspective d'amélioration continue de la qualité et en vue de témoigner des améliorations qui seront apportées, la Commission s'attend à ce que le Collège CDI ajuste son plan d'action à la lumière des constats qu'il établit ainsi que des avis inclus au présent rapport d'évaluation. La Commission s'attend également à ce que le Collège donne suite à son plan d'action révisé.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission juge que le système d'assurance qualité du Collège CDI et la gestion qu'il en a faite garantissent l'amélioration continue de la qualité.

oui

partiellement

généralement

non

Rappel des points forts et des avis

Points forts :

- Pertinence des informations recueillies auprès des différentes parties prenantes permettant au Collège de s'assurer d'offrir des programmes en lien avec les priorités régionales et en accord avec les attentes et les besoins du marché du travail et des étudiants.
- Processus d'évaluation annuelle de rendement en plusieurs volets.
- Moyens de communication multiples et fréquents entre les groupes et les personnes ainsi que les rencontres pédagogiques.
- Détection et prise en charge, en continu, des améliorations à apporter aux programmes.
- Processus d'élaboration, d'adoption et de révision des EFC qui veille à l'équité de l'évaluation des apprentissages.

Avis :

- Aucun

Rappel du jugement sur l'efficacité potentielle du plan d'action

La Commission juge que le plan d'action a un potentiel d'efficacité :

élevé moyennement élevé peu élevé

Rappel des avis

- La Commission **suggère** au Collège de s'assurer que les actions adoptées dans son plan d'action sont de nature à améliorer l'efficacité de son système d'assurance qualité, notamment pour en assurer la pérennisation.
- La Commission **invite** le Collège à s'assurer que l'ensemble des points à améliorer décelés soit intégré dans son plan d'action.

Ce deuxième cycle d'audit a amené le Collège à poursuivre la consolidation de son système d'assurance qualité. À la lumière de l'analyse effectuée sur les composantes de son système d'assurance qualité, il a conclu que son système et sa gestion lui permettent de garantir généralement l'amélioration continue de la qualité. Il affirme que les objectifs qu'il s'est fixés au début de sa démarche d'autoévaluation ont été atteints. Aussi, cette démarche lui a permis le développement d'une vision dynamique et intégrée du système d'assurance qualité, ce qui est de nature à soutenir l'approche d'amélioration continue au Collège. Ce dernier conclut en mentionnant que les conditions servant à développer une culture de qualité sont en place, qu'il est à l'écoute de la population étudiante, qu'il travaille en équipe pour obtenir l'adhésion des différents intervenants aux projets d'amélioration continue proposés et qu'il formalise, dans le respect des contraintes de disponibilité des ressources du Collège, la culture d'évaluation afin d'apprécier systématiquement l'effet de ses actions et de s'assurer des suivis dans toutes les évaluations menées.

Le prochain cycle d'évaluation sera, tant pour le Collège CDI que pour la Commission, l'occasion de porter un regard sur le caractère dynamique et intégré du système d'assurance qualité dans une perspective d'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial.

Les suites de l'évaluation

Le Collège CDI a pris connaissance de la version préliminaire du rapport d'évaluation de l'efficacité de son système d'assurance qualité. Le Collège mentionne que le rapport servira à alimenter sa réflexion en matière d'amélioration continue de ses pratiques et qu'il offrira les leviers nécessaires pour maintenir dans le temps un système d'assurance qualité dynamique, intégré et, avant tout, adapté à ses besoins.

Le Collège a apporté des précisions dont la Commission a tenu compte dans la version définitive de son rapport d'évaluation.

Le Collège a également fait part à la Commission des travaux menés concernant les points à améliorer. En effet, le Collège s'engage à retravailler son plan d'action afin que l'ensemble des points à améliorer décelés y figurent. L'exercice de révision servira aussi à ce que les actions portent davantage sur les mécanismes qui veillent à la qualité des programmes d'études et de l'évaluation des apprentissages.